

PLAN NATIONAL D' ACTIONS CHIROPTERES
COMITE DE PILOTAGE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS CHIROPTERES

13 JUIN 2018

COMPTE-RENDU

Objectif : En cette deuxième année d'animation du 3ème plan national d'action chiroptères, cette rencontre entre les différents acteurs a pour objectif de présenter le bilan des actions conduites depuis la mise en place du PNA, de dresser un état d'avancement du plan action par action et de valider les orientations pour l'année 2018.

Date : Mercredi 13 juin 2018 de 10h à 16h

Lieu : Muséum National d'Histoire Naturelle, 43 rue Buffon, 75005 Paris.

Participants :

Liste de présence

ANSES <i>Elodie MONCHATRE-LEROY</i>	MAA-BCCB-DGPE <i>Christophe PINARD</i>
CNPF <i>Claire BINNERT</i>	MTES-DEB <i>Olivier PATRIMONIO</i>
DREAL Bourgogne Franche Comté <i>Philippe PAGNIEZ</i>	Ministère de la Culture <i>Marie-José DOUBROFF</i>
DREAL Occitanie Montpellier <i>Nathalie LAMANDE</i>	MNHN <i>Jean François JULIEN</i>
DREAL Ile De France <i>Manuelle RICHEUX</i>	MNHN <i>Julie MARMET</i>
Expert <i>Sébastien ROUE</i>	ONF <i>Véronique VINOT</i>
FCEN <i>Valérie STRUBEL</i>	SFEPM <i>Christian ARTHUR</i>
FCEN <i>Bruno MOUNIER</i>	SFEPM <i>Fanny PAPERIN</i>
FCEN <i>Maud LE NAGARD</i>	CPEPESC Lorraine <i>Christophe BOREL</i>
FFS <i>Marie Clélia LANKESTER</i>	Chauve-Souris Auvergne <i>Lilian GIRARD</i>

Excusés : ANSES - *Evelyne PICARD MEYER*, APCA - *Marion DEMADE*, CEREMA - *François NOWICKI*, CEREMA - *Perrine VERMEERSCH* (se retire du COPIL), CNPN - *Michel METAIS*, DREAL Bourgogne Franche Comté - *Luc TERRAZ*, DREAL Centre Val de Loire - *Yvonnick LESAUX*, DREAL Grand Est - *Éric THOUVENOT*, DREAL Hauts-de-France - *Réjane LE BRIS*, DREAL Nouvelle-Aquitaine - *Mathilde BONNET*, DREAL Pays de la Loire - *Amélie LECOQ*, DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur - *Martin GASCUEL*, Expert - *Michèle LEMAIRE*, Expert - *Stéphane AULAGNIER*, Expert - *Emmanuel COSSON*, Expert - *Pascal MOESCHLER*, Expert - *François MOUTOU* (se retire du COPIL), Expert - *Sébastien PUECHMAILLE*, FCEN - *Francis MULLER*, FFS - *Didier CAILHOL*, FPNR - *Thierry MOUGEY*, FPNR - *Pierre WEICK*, MTES-DEB - *Laurence GIULIANI*, MNHN - *Romain SORDELLO*, ONCFS - *Anouck DECORS*, ONCFS - *Jean Yves CHOLLET*, ONF - *Laurent TILLON*.

Absents : ADEME – *Rémi CHABRILLAT*, AFB - *Michel SOMMIER*, Association des régions de France - Monsieur le Président *Hervé MORIN*, Assemblée des Départements de France - Monsieur le Président *Dominique BUSSEREAU*, Association Maires de France - Monsieur le Président *François BAROIN*, Association nationale des architectes des bâtiments de France - Monsieur le Président, Bureau d'études - *Marc THAURONT*, CEREMA (ouvrages d'art) - *Pierre CORFDIR*, Confédération paysanne - *Serge JOSSIER*, Confédération paysanne - *Thomas VERNAY*, Coordination rurale - *Frédéric BIGARD*, Coordination rurale - *Marie-Cécile THOMAS*, FEE - *Pauline LE BERTRE*, FNE - *Bruno GENTY*, FNSEA - *Kristell LABOUS*, Jeunes agriculteurs - *Zoé CLEMENT*, Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire - *Olivier PAILLON*, Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire - *Michel Combes*, MAA - *Sylvie RIZZO*, MTES-DGPR - *Sylvain DROUIN*, Ministère de la Défense - *Hélène PERRET*, Ministère de la Recherche - *Elisabeth VERGES*, RNF - *Jocelyn CLAUDE*, SNCF-Réseau - *Anne PETIT*, Syndicat énergies renouvelables - *Delphine LEQUATRE*, UNICEM - *Christian BERANGER*, VNF - Direction de l'environnement.



Se référer aux [présentations](#) lors de la lecture de ce compte-rendu.



ORDRE DU JOUR

Sujet	Abordé
Bilan des actions 2017	X
Priorités 2018	X
Situation en régions	X
Gouvernance, financements, PRAC, partenariats	X



INTRODUCTION

Le comité de pilotage s'est ouvert par un mot d'accueil de Bruno Mounier, directeur de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, suivi de Philippe Pagniez et Olivier Patrimonio, respectivement chef du pôle conservation et stratégies à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et Chargé de mission espèces menacées, avant de laisser la parole à Valérie Strubel, animatrice de ce comité de pilotage.

- *Bruno Mounier* : ces rencontres sont des exercices de collaboration intéressants entre les différents organismes et vont permettre de faire le point sur la première phase du Plan National d'Actions.
- *Philippe Pagniez* : le PNA Chiroptères est un PNA de conservation et non pas de restauration, qui bénéficie d'une animation nationale. Il n'y a par ailleurs pas de différence perçue entre les deux types de PNA au sein de la DREAL.

Le COPIL devrait traiter d'un sujet récurrent qui est la centralisation des données. Tout le monde ne semble pas avoir cerné l'enjeu du PNA, ce n'est cependant pas dû à un manque de communication de la part du PNA (qui produit des plaquettes, des kakemonos, des présentations...) mais de certains partenaires qui ne veulent pas écouter.

Les PNA d'espèces qui se portent un peu mieux sont malheureusement « abandonnés ». La non harmonisation des protocoles d'études éoliens fait défaut.

La loi biodiversité apporte cependant des améliorations pour la communication des données naturalistes, car tous les porteurs de projets soumis à des protocoles d'études sont désormais obligés de communiquer les données obtenues. Cela va permettre ainsi une bancarisation de toutes les mesures compensatoires ainsi que les mesures d'évitement et de réduction.

La création d'une carte de tous les projets éoliens refusés au motif de biodiversité sur les chiroptères permettra ainsi de rester cohérent sur le choix d'implantation des sites, et ce malgré la fréquence de renouvellement des agents des DREAL.

L'aspect financier apparaît dans chaque compte-rendu (de COPIL antérieurs, NDLR). Il n'y a cependant pas que le Ministère de l'environnement qui doit participer financièrement mais aussi les régions et les départements. On considère que ceux-ci devraient être présents lors des COPIL. Par ailleurs, certaines personnes invitées sont absentes de manière récurrente.

Le contexte actuel est compliqué avec la présence d'un nouveau partenaire qui est l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), qui se ramifie en Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) tandis que les régions fusionnent, ce qui a ralenti la mise en place des actions du PNA. Il ne faut pas manquer le coche de la révision des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

- *Olivier Patrimonio* : Il existe actuellement 67 PNA avec des perspectives sur des PNA en outre-mer (d'ici 2020), sur des espèces endémiques à enjeu critique, ce qui complique un peu le partage du budget sur l'ensemble des PNA.

Pour dresser un bilan des PNA :

Les PNA rapaces sont plutôt un succès. La situation est plus compliquée pour les PNA des espèces liées au milieu agricole, il faudrait que d'autres modes d'interventions soient trouvés lors de la réforme de la PAC.

Les PNA de conservation sont plus légers que ceux de restauration : il s'agit davantage de vigilance et de veille. Un exemple de PNA conservation qui a été relancé récemment : la loutre. L'espèce se porte plutôt bien actuellement mais l'objectif du PNA est d'accompagner le rétablissement de cette espèce dans les bassins où elle n'est pas encore présente. La plupart des PNA est mono-espèce mais il existe aussi des PNA multi-espèces : Chiroptères, Odonates et Papillons par exemple.

En ce qui concerne le financement : 20% financé par l'Etat et le reste financé par l'animation nationale ou régionale.

Le protocole de suivi environnemental éolien est une bonne forme de collaboration entre la LPO, la SFPEM, la Direction de l'eau, etc.

- *Bruno Mounier* : De par la présence de 67 PNA, cela fait 67 COPIL probables auxquels il faudrait assister, ce qui fait beaucoup.

Il existe une question récurrente sur le modèle économique des PNA et la déclinaison dans les régions.

- *Christian Arthur* : Le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) commence tout juste à fonctionner en 2018, 13 ans après sa mise en place.

On ne peut pas demander à un associatif qui a été formé après le SINP d'être plus efficace que l'État. Il y a des choses qui prennent du temps et de la discussion, surtout lorsque l'on s'adresse à une multitude d'acteurs associatifs qui ont du mal à être reconnus.

Il y a toute une discussion sur la stratégie de méthodes d'acquisition de connaissance mais il n'y a aucune discussion sur le problème des acteurs, notamment sur les acteurs de la donnée naturaliste (en entomologie mais aussi pour de nombreux vertébrés).

Quelques 90% des données sur les animaux est géré par de l'associatif et ils ne sont pas reconnus comme acteurs.

Les collectivités territoriales sont très fortes pour prendre les actions de communication mais pour ce qui est du suivi de populations, la veille écologique ou les acquisitions de données, les collectivités ont du mal à s'engager.

La question se pose pour l'ensemble des PNA : Est-ce que l'animateur doit être le relais de tout, y compris de ce que doit faire l'État ? Où se trouve la limite entre les compétences des collectivités et celles de l'État ?

- *Valérie Strubel* : La FCEN remercie le MNHN pour son accueil et son accompagnement permanent.

Une période « sans » plan (2014-2016, ndlr) a permis de rédiger le 3ème PNA, qui a été validé le 31 janvier 2017 et qui concerne 19 espèces de chiroptères prioritaires sur les 34 présentes en territoire métropolitain.

L'objectif du PNA est d'améliorer l'état de conservation des chiroptères à travers 3 objectifs et 10 actions, qui sont gérées par différents pilotes.

Il n'y a pas eu de COPIL en 2017 car il s'agissait seulement la première année d'animation. Il y a eu une volonté de laisser les choses se mettre en place avant de faire un bilan.

1 - ACTION 1 : OBSERVATOIRE (Valérie Strubel, FCEN - Fanny Paperin, SFEPM, Julie Marmet -MNHN, Jean-François Julien - MNHN)

- ACTION CO-PILOTEE PAR LA SFEPM ET LE MNHN.

Perspective : rédaction du cahier des besoins, pour cadrer l'objectif à atteindre avec l'Observatoire.

Le groupe de travail était bénévole (*Sébastien Roué* et *Lilian Gérard* en ont fait partie), avant l'arrivée de *Fanny Paperin*, salariée à la SFEPM, il y a 2 mois.

Julie Marmet avance sur la base de prêt de matériel biologique.

● **Fanny Paperin : Présentation de l'état d'avancement de l'action 1 au sein de la SFEPM.**

L'observatoire des mammifères et des chiroptères est un projet fédérateur, qui sera alimenté par des bases de données régionales, issues d'associations ou d'établissements publics.

La SFEPM récupère toutes les données naturalistes qui sont récoltées par les différents acteurs et peuvent ensuite communiquer à leur tour les données synthétisées.

L'Observatoire prendra la forme d'un portail de restitution cartographique au sein duquel il sera possible de faire une requête en ciblant certaines données.

Les données sont communiquées sous format de maille de taille 10km x 10km, à une date donnée : présence, effectif, habitat, méthode de contact...

Un document de cadrage (fichier standard et des bibliothèques spécifiques aux chiroptères) sera produit, ainsi qu'un document de gouvernance (modalités de partage des informations entre les partenaires et les modalités d'utilisation des données)

Calendrier :

La structure de l'observatoire est terminée : elle va servir de base pour le développement informatique et web.

Le portail cartographique sera en ligne en septembre-octobre 2018 avec au préalable un test grandeur nature en s'appuyant sur des données déjà récoltées dans le cadre de rapportage Natura 2000 ou de l'atlas réalisé en 2005.

La SFEPM organisera un premier COPIL de l'Observatoire des mammifères - volet chiroptères en novembre 2018.

- *Sébastien Roué* : L'Observatoire est un sujet complexe, qui se base sur une multidiversité des acteurs. Le calendrier proposé est peut-être trop optimiste, il faudrait un calendrier réaliste plutôt qu'un calendrier ambitieux : novembre est trop proche pour la communication auprès des différents partenaires. Une autre problématique est la mise en ligne des données et la communication qu'il va y avoir en lien avec cet Observatoire.
- *Jean-François Julien* : L'observatoire ne constitue qu'une partie de l'action 1. Y a-t-il un calendrier sur le reste des tâches de l'action 1 ?

- *Christian Arthur* : On ne parle que de l'information pour constituer le portail et rassembler les informations de tous les partenaires. Fanny étant sur un poste SFPEM obtenu via une subvention du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), avec les financements qui ont été versés en décembre 2017, il n'était pas possible de commencer avant. La moitié des structures ne transmettent pas leurs données.
 Il est urgent de mettre en place un outil de restitution cartographique pour l'ensemble des mammifères, mais on commence par les chiroptères. La SFPEM est consciente des difficultés des délais mais ils sont tenables. Les outils de gouvernance et le code de déontologie vont être communiqués en septembre.
- *Sébastien Roué* : Les outils de gouvernances vont être communiqués aussi aux DREAL ?
 Il y a une très forte attente de la part de tout le monde, au niveau régional et national, vis-à-vis de cet observatoire et il faut donc absolument le concrétiser.
- *Julie Marmet* : Suite au travail présenté aux rencontres nationales de Bourges en Mars 2018, nous sommes en mesure de réaliser une synthèse de tout ce qui existait déjà au sein de cet Observatoire. Un document va être réalisé par la FCEN (*NB : après le COPIL, il a été convenu que cette état des lieux sera réalisé par la SFPEM*).
 Il est nécessaire de rédiger un cahier des besoins sur les données pour permettre une vision plus globale et orienter l'Observatoire en parallèle de l'avancée technique qui est réalisée.
 Il est important d'éclaircir entre la SFPEM et le MNHN les rôles de chacun ; le MNHN n'a pas été informé en amont sur ces aspects techniques.
- *Valérie Strubel* : La relation bilatérale avec le MNHN est fondamentale : le MNHN sert d'aval scientifique au PNA à plusieurs niveaux.
- *Christian Arthur* : Il y aura une création d'une série de documents techniques pour faire une communication des actions. Un serveur numérique dans lequel l'ensemble des informations relatives à l'état de conservation des mammifères de France sera versé au fur et à mesure.
- *Jean-François Julien* : Le MNHN est engagé dans des discussions avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (du MTES) pour élaborer un système de transmission de l'archivage des données qui soit plus complet que le SINP, pour le résultat de suivi de mortalité par éolienne. Avec le standard du SINP, ils n'auront pas suffisamment de données pour faire un travail poussé.
- *Valérie Strubel* : Il convient qu'un groupe de travail se réunisse en septembre, avant le COPIL, rassemblant la FCEN, le MNHN et la SFPEM.
- *Julie Marmet* : ne sera de retour que début décembre et ne sera pas remplacée durant son congé maternité. Il a ainsi été proposé de faire un point téléphonique avec la SFPEM sous 10 jours.
- *Nathalie Lamande* : Quelle articulation y aura-t-il entre l'observatoire et le SINP ?
- *Philippe Pagniez* : Il s'agit d'une inter-échangeabilité des bases de données dans les 2 sens.

● **Jean-François Julien : Etat des connaissances sur les gîtes majeurs.**

Il ne faut pas réduire tous les efforts de protection uniquement aux gîtes majeurs. En effet, bien qu'ils soient importants, lorsque l'on regarde les cartes de répartition de l'effectif total des chiroptères, on s'aperçoit qu'il y a un grand nombre d'individus présents hors des gîtes majeurs (résultats présentés à Bourges, NDLR)

- *Valérie Strubel* : Il est important de présenter ce résultat au Ministère pour les financements et les objectifs Eurobats : certaines DREAL estiment que le rapportage des gîtes majeurs est exigé par le PNA et souhaitent ainsi un financement en provenance du PNA (les régions ne souhaitant pas toujours

s'impliquer). Il faut ainsi éviter de tomber dans l'écueil de ne faire que les gîtes majeurs et délaissier les autres actions, ce qu'ont tendance à faire les régions.

- **Julie Marmet : Coordination et animation de la capture des chiroptères (action 1 et 10)**

Mise en place d'une plateforme technique dédiée à la coordination et à l'animation : plateforme « CACCHI (Coordination et l'Animation de la Capture des CHIROptères) :

4 axes du projet CACCHI :

- Mise en place de la formation à la capture (en place depuis 2013)
- Recensement et validation des projets et attribution des autorisations
- Veille scientifique
- Gestion et valorisation des données

Il y a actuellement 64 formateurs volontaires.

Un dossier de demande de centralisation des demandes d'autorisations de captures a été déposé au MTES afin d'accélérer les démarches (à l'instar du CRBPO pour les oiseaux). La demande a été faite pour une durée de 5 ans.

- **Nathalie Lamande** : comment le MNHN pourra réussir à passer outre les DREAL pour les autorisations de capture ?
Les captures ne sont pas des actes anodins, il faut qu'elles aient donc un intérêt et un objectif. Comment réussir à cadrer les captures avec plusieurs interlocuteurs ?
- **Julie Marmet** : La sensibilisation à l'utilisation raisonnée de la capture est travaillée au cours de la formation.
- **Christian Arthur** :
La formation pour les captures est utile et il faut les cadrer. Cependant, pour cadrer les captures, il existe déjà des structures officielles délivrant les dérogations administratives aux captures : CSRPN...
Les DREAL devraient être plus fermes et refuser une reconduction de la dérogation dans le cas de non-communication des données de captures à l'Etat.
- **Christophe Borel** : Il y a eu des changements visibles en région à la suite des stages (pour les formateurs)
La compétence de dérogation pour le MNHN implique d'avoir plusieurs interlocuteurs, ce qui pourrait compliquer les choses.
Il ne devrait pas y avoir de distinction entre une étude d'impact et un programme scientifique : ils doivent avoir une même dérogation avec une légitimité identique.
- **Philippe Pagniez** : Une harmonisation et une centralisation des études d'impact sur la faune est nécessaire.

Conclusion

L'action 1 est primordiale et doit avancer, il était de ce fait essentiel de prendre le temps d'en discuter. L'intérêt de la plateforme de compilation des données naturalistes qui va se faire est évident.

Echéances fixées :

→ Septembre 2018 : Communication des outils de gouvernance et du code de déontologie par la SFEPM + synthèse de l'état d'avancement de l'action 1 jusqu'avril 2018 par la SFEPM

→ Novembre 2018 : COPIL de l'observatoire organisé par la SFEPM

2 - ACTION 2 : VEILLE SANITAIRE (Dominique Pontier, Ecofect - Valérie Strubel, FCEN)

• **Dominique Pontier : présentation d'ECOFECT (par téléphone)**

Ecofect est un laboratoire virtuel. C'est un consortium qui rassemble des chercheurs appartenant à 11 structures différentes avec des spécialisations diverses. Son objectif est donc de faire office de « boîte à outils » en offrant un panel de compétences.

Les chiroptères ont été choisis du fait de leurs caractéristiques comme modèles d'études : grande longévité par rapport à leur masse corporelle, capacité de vol, migration sur de très longues distances, torpeur, hibernation...

En outre, elles sont des réservoirs d'agents infectieux mais ne développent quasiment aucun symptôme.

L'intérêt d'Ecofect dans le PNA est le besoin du laboratoire de comprendre l'écologie des communautés de chiroptères pour mener à bien ses études.

Ils mettent donc en place des études mono spécifiques, telles que celle sur le Grand Rhinolophe, mais ils réalisent aussi des études comparatives entre les populations.

Ce grand nombre d'études est possible grâce à une synergie avec de nombreux partenaires académiques et naturalistes.

Les études ont lieu en France métropolitaine (une quinzaine d'espèces étudiées) et partout dans le monde : des études en Guyane française ont commencé en 2010 (45 espèces) et une vient d'être lancée au Gabon (une dizaine d'espèces).

- **Valérie Strubel** : Le Ministère a demandé d'intégrer ECOFECT dans le PNA : Quel serait le délai de constitution d'un groupe de travail ? Il faudrait une mise en relation d'ECOFECT, de l'ANSES, de l'ONCFS et du MNHN, avec ce dernier en tant que regard extérieur.
- **Olivier Patrimonio** : ECOFECT peut apporter non seulement des connaissances sur l'aspect sanitaire mais aussi l'aspect écologie du paysage et sur la trame verte et bleue. Cela augmenterait les connaissances générales sur les chiroptères et alimenterait les actions du PNA.
- **Christian Arthur** : Cet organisme est déjà suivi par des comités d'examen, éthiques, scientifiques, comme le CNRS. Le COPIL n'a pas à se substituer aux organismes d'évaluation qui sont déjà en place. Il doit s'agir d'une réunion d'informations et non pas de travail afin que l'on puisse discuter et savoir si les apports de ce programme éclairent de manière positive les connaissances et non pas se positionner sur une évaluation technico-scientifique du programme. Le programme est intéressant.
- **Elodie Monchatre-Leroy** : Il y a beaucoup de travail dans le sanitaire pour comprendre les chiroptères. Tout le monde doit pouvoir profiter des informations récoltées et les travaux ne doivent pas être menés deux fois par manque de communication.
- **Valérie Strubel** : Le partenariat entre l'ONCFS et l'ANSES se passe bien actuellement, avec une bonne transmission des informations, et il serait logique d'en profiter.
- **Bruno Mounier** : Il est important que chacun respecte sa place et que le flux d'information soit efficace.
- **Christophe Borel** : Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le programme doit être lisible sur les objectifs, les espèces cibles et les protocoles. Il doit y avoir une bonne circulation des informations.
- **Élodie Monchatre-Leroy** : Il est important de rappeler l'enjeu et le but du programme.
- **Jean-François Julien** : Le risque est de tomber dans un programme de recherche qui est trop restreint, ciblant uniquement dans le côté sanitaire et il ne faudrait pas tomber dans ce travers. Les actions de communication de leur part sont bien réussies (publication sur le régime alimentaire...)

- *Sébastien Roué* : La circulation de l'information est primordiale pour éviter de refaire ce qui a été fait ailleurs. Il y a une lacune en structures, permettant des autopsies par exemple, pour pouvoir lutter contre les mortalités massives.
 - ACTION CO-PILOTEE PAR L'ONCFS, L'ANSES, ET LA SFPEM.

Remarque : Il s'agit de la seule action de priorité 2 alors que les autres sont 1.

L'ONCFS s'occupe de l'animation du réseau SMAC (Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères, réseau bénévole) ; l'ANSES s'occupe de ce qui concerne la rage ; la SFPEM de la maladie du nez blanc, en la personne de Sébastien Puechmaille, chercheur jusqu'à présent basé en Allemagne. Il sera à présent basé à Montpellier et pourra être d'autant plus actif sur cette question de veille sanitaire.

Les réalisations :

- Il y a eu une formation SMAC base de données Epifaune (qui permet la saisie des cas de mortalités anormales) qui a été réalisée en 2017.
- Une deuxième sera organisée cette année car tous les référents SMAC n'avaient pas été formés.

Chaque année, le bilan doit être publié. L'ANSES a rempli sa partie du bilan 2017, c'est maintenant à l'ONCFS de compléter la sienne.

L'animation du réseau SMAC n'est pas aussi efficace qu'on le voudrait et l'ONCFS n'a pas de temps dédié pour l'animation de réseau.

Comme il n'y a pas des financements suffisants pour décliner toutes les actions, les DREAL choisissent elles-mêmes les actions qu'ils souhaitent financer. Les animateurs peuvent ainsi manquer de temps pour pouvoir participer à une formation.

Il y a un minimum d'animation de réseau à faire sur les référents et notamment par l'intégration des manques qu'il peut y avoir dans les régions suite au départ de certains référents. Avec le turn-over des référents SMAC, il faut sans cesse maintenir l'effort de formation afin que les nouvelles personnes soient opérationnelles. Le référent a tous les outils pour former les bénévoles et diffuser l'information.

- *Sébastien Roué* : L'important pour le réseau SMAC, c'est d'être prêt. Il n'y a donc pas besoin de beaucoup de relationnel mais de piqûres de rappel. Une fois par an suffit. Le changement des référents est une difficulté, mais on ne peut pas le résoudre.
- *Valérie Strubel* : L'annuaire a été remis à jour avec la communication d'une liste de contacts joignables de manière permanente.
- *Elodie Monchatre-Leroy* : Nous avons un outil qui fonctionne relativement bien, c'est dommage qu'on ne l'utilise pas plus ou mieux.
- *Sébastien Roué* : Il y a une ambivalence des comportements vis-à-vis du réseau SMAC. Face à un cas de mortalité, la majorité des personnes impliquées est heureuse d'avoir ce réseau. En revanche, lorsqu'il n'y a pas de mortalité, la contribution à la constitution du réseau est considérée comme une contrainte.
- *Elodie Monchatre-Leroy* : Il y a un délai pour envoyer les cadavres de chauve-souris, pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, ce qui complique le suivi des cas de rage ainsi que la prévention.
- *Sébastien Roué* : L'action 2 ne doit pas forcément être gérée par un salarié. Le principe d'une veille est d'être présent, au bon moment, pour répondre aux questions.

Conclusion

Concernant l'intégration d'ECOFECT dans le PNA :

- Les membres du COPIL présents ont approuvé à l'unanimité l'intégration d'ECOFECT dans le PNA dont Dominique Pontier en sera la représentante.
- L'action 2 est la porte d'entrée d'ECOFECT dans le PNA et il ne faut pas que le laboratoire reste cantonné à l'aspect purement sanitaire.
- Il faut cependant bien définir les enjeux, les protocoles et les transversalités avec ECOFECT.
- La communication des travaux menés et des résultats obtenus entre les différents acteurs est primordiale pour que la collaboration se passe bien.

Concernant le réseau SMAC :

- Redynamiser un minimum l'animation de réseau pour une communication permettant des actions efficaces.

Echéances fixées :

- Prochain COPIL : constitution d'un groupe de travail définissant les modalités d'intégration du programme ECOFET dans le PNA Chiroptères (ANSES et ONCFS avec le MNHN en appui).

3 ACTION 3 : CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Valérie Strubel, FCEN)

- ACTION CO-PILOTEE PAR LA FEDERATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS, ACCOMPAGNEE DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS.

Il faut une intégration des Chiroptères dans le plan d'aménagement du territoire.

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) s'impliquent dans cette action, notamment sur une animation qui s'appelle « Le jour de la nuit ». Il y aura des partenariats à faire avec les collectivités. Il y a une nécessité de dynamiser le réseau des référents chiroptères dans les CEN.

Il pourrait être utile de travailler sur un site pilote pour déterminer des actions efficaces, par l'intermédiaire d'ECOFECT et du travail sur l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB).

Intégrer des partenariats avec des DREAL et intégrer les chiroptères dans les différentes politiques, de l'intérieur pourrait se révéler efficace.

Comment les animateurs peuvent s'intégrer dans les différentes politiques locales d'aménagement du territoire ?

- *Christophe Borel* : Il y a des réflexions sur la trame noire dans plusieurs régions. Il pourrait être intéressant de les bancariser et de recueillir leur retour d'expérience. Il y existe une volonté de nombreuses collectivités de commencer à réfléchir dessus.
- *Julie Marmet* : Il y a un travail de synthèse important qui est fait au MNHN sur la pollution lumineuse.
- *Jean-François Julien* : Il faut que les communes prêtent attention au choix de leur éclairage public. Plus la lumière émise est blanche, plus les longueurs d'ondes tirent vers le bleu, et plus l'impact sur les chiroptères et les insectes est important. Les LED sont bien d'un point de vue écologique en terme de consommation d'électricité, mais autant qu'elles tirent vers l'orange pour qu'elles soient bien d'un point de vu naturaliste.

- *Sébastien Roué* : De plus en plus de communes éteignent l'éclairage urbain la nuit (entre minuit et 5 heures du matin), avec une intention d'agir sur le plan écologique en plus du plan économique. Il y a un travail de communication qu'il faut poursuivre mais l'évolution est encourageante.
- *Christophe Borel* : Nous manquons plus de données techniques et de retours d'expérience que d'occasion.
- *Philippe Pagniez* : La problématique est de trouver les bons interlocuteurs et les bons leviers. Il n'y a pas d'outils ou de référents au Ministère de la Transition écologique et solidaire qui pourrait agir sur ce domaine. Les seuls documents qui mentionnent les trames noires sont les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), mais pas tous. La plupart des régions vont faire un copier-coller des SRCE car elles n'ont pas le temps de remanier. Ce qui veut dire que l'animation des SRCE va passer dans les mains des collectivités régionales. Or la mise en œuvre dépend des DDT. La compétence de l'urbanisme planifiée est avant tout aux grandes collectivités.
« Nature en ville », rédigé en 2010 est un document inconnu alors qu'il est la déclinaison des engagements pris à Rio.
- *Sébastien Roué* : S'il y avait un document d'incitation, sans passer par du règlementaire, faisant état de tous les travaux qu'a mené le MNHN et autres dans de multiples régions, il pourrait y avoir des répercussions plus importantes.

4 - ACTION 4 : GÎTES SOUTERRAINS ET RUPESTRES (Valérie Strubel, FCEN)

- ACTION PILOTEE PAR LA FEDERATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS.

Une convention tripartite entre la FFS, la SFPEM et la FCEN devait être signée depuis 2016. Cette action est toujours en cours. Il existe une version datant de fin mars du Groupe chiroptères Franche-Comté de la SFPEM. La FCEN doit synthétiser les changements par rapport à l'ancienne convention, mais les remarques du Groupe chiroptères de Provence n'ont pas été transmises à la FCEN. La SFPEM doit harmoniser les retours des deux groupes chiroptères avant que la FCEN ne transmette une version aux différents CEN qui seront amenés à décliner cette convention puis à la FFS pour avis et relecture.

Le principe est d'avoir une convention nationale qui sera déclinée dans les différentes régions et départements avec les comités départementaux de spéléologie.

- *Marie Clélia Lankester* : Ce petit temps d'attente aura permis de faire un petit point sur comment s'est passé la mise en œuvre de cette première convention et en tirer les bénéfices, voir ce qui n'a pas marché et rediscuter de ce qu'on peut mettre dans la convention.
- *Bruno Mounier* : La convention tripartite doit être signée avant le COPIL de 2020 (rires).
- *Olivier Patrimonio* : Il y avait eu l'aboutissement d'intégration de mesures Chiroptères dans la circulaire DIE 200, c'est un acquis du deuxième plan. La Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR) a remis en chantier une circulaire d'instruction relative à l'arrêt des travaux miniers, qui abroge leur propre circulaire du 27 mai 2008. Il y a eu une réunion en septembre 2017 à ce sujet, et il a été convenu que le sujet « carrières » vienne s'ajouter au sujet « mines ».

Dans ce texte, pour désigner les mines à protéger, la condition actuelle est la présence ou l'absence de chiroptères. Il y avait cependant une volonté de prendre en compte la potentialité d'accueil de la mine, même s'il y a absence d'occupation par les chiroptères au moment présent. Un des buts serait d'éviter tout foudroyage d'entrée d'ancienne mine/carrière. Pour les carrières, il y a d'autres interlocuteurs, d'autres codes. C'est un sujet qui doit être abordé rapidement et être considéré comme sujet à part entière.

- *Christophe Borel* : Il y a une différence de statut des mines et des carrières. Il se pose donc la question sur les différences potentielles sur les conditions des deux types d'exploitations.
- *Sébastien Roué* : Il y a un cas, en Auvergne, où les mesures nécessaires n'ont pas été prises et qui a dû aller jusqu'au tribunal. Emettre des vœux avec des circulaires, c'est déjà positif, mais il faut qu'elles aient un effet.
- *Valérie Strubel* : Comment on pourrait trouver un moyen d'avoir un retour sur cette circulaire ?
- *Nathalie Lamande* : Il faudrait s'adresser aux DREAL.
- *Sébastien Roué* : Il faut savoir combien d'expertises ont été faites. Est-ce que ces expertises avaient abouties ? Est-ce que les travaux ont été mis en œuvre ? L'objectif est de progresser.
- *Nathalie Lamande* : Est-ce que les services environnement des DREAL sont en capacité de regarder l'ensemble des études naturalistes qui sont faites dans ce cadre-là ?
- *Philippe Pagniez* : L'obligation de remise en état de carrière, définie lors de l'autorisation d'exploitation, est comprise entre 15 et 30 ans. Or, entre 15 et 30 ans, les espèces pionnières arrivent, en faune et en flore. Les nouveaux arrêtés ICPE imposent que 3 ans avant la fin de l'exploitation il y ait un diagnostic de biodiversité complet. Il n'y a aucun retour d'expérience en Bourgogne Franche Comté sur des sites abandonnés car il n'y a plus de maître d'ouvrage. Dans tous les cas, les risques aux personnes prennent le pas sur la présence d'espèces protégées.

Conclusion

Un retour sur les actions engendrées par la circulaire serait apprécié, afin d'établir un bilan d'efficacité.

Le MTES et la DREAL BFC travaillent sur une méthode de retours d'expertises faites en DREAL sur la mise en œuvre de cette circulaire, afin d'avoir un aperçu sur la mise en place effective de cette circulaire.

Echéances fixées :

→ 2018 : Finalisation et signature la convention tripartite SFPEM FCEN FFS.

→ 2018 : Finalisation de l'écriture de la nouvelle instruction chiroptères mines & carrières souterraines.

5 - ACTION 5 : GITES DANS LES BATIMENTS (Valérie Strubel, FCEN)

- ACTION PILOTEE PAR LE CEREMA

Le rapport du CEREMA concernant les chiroptères et l'isolation des bâtiments a été rédigé et rendu au ministère en juillet 2017. Il a été validé en fin d'année 2017 par le MTES. Il n'est toujours pas publié ni diffusé. Un an de retard a été pris, or la problématique est très importante.

Une réunion est prévue le 29 juin 2018 pour fixer avec la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du MTES) les modalités de diffusion car le Ministère souhaite qu'il y ait un vrai plan de diffusion interne.

Pour la prochaine fois, il faudrait mettre en place les modalités de diffusion avec le CEREMA dès la rédaction : payant ou non...

- *Christophe Borel* : Certains papiers ont mis 2 ans à être imprimés.

- *Philippe Pagniez* : Il faudrait un point contact pour diffuser le guide de manière plus large que les cercles de convaincus.
- *Valérie Strubel* : Laurent Arthur s'occupe des aménagements en bâti et il a eu beaucoup de retour sur des cas concrets de destructions lors de travail d'isolation.
- *Christophe Borel* : Est-ce qu'il n'est pas possible de soumettre certains types de travaux de rénovation énergétique à des inventaires faunistiques préalables ?
- *Marie-Josée Doubroff* : C'est très compliqué, même dans le bâtiment ancien. Nous préparons une fiche de bonnes pratiques mais c'est une règle difficile à intégrer à un PLU.
- *Lilian Girard* : On est sollicité par des bailleurs sociaux et ils ne savent pas quoi faire, pas de lignes directrices.
- *Philippe Pagniez* : Les gros bailleurs sociaux sont en réseau. La problématique des hirondelles est un peu plus simple que celles des chiroptères. Ils peuvent donner des prescriptions, avec des ratios sur les nids à remettre et des dates de travaux pour enlever les nids pour avoir le moins d'impact possible.
- *Manuelle Richeux* : en Île-de-France, une petite plaquette sur tous les bâtiments anciens a déjà été créée.
- *Christophe Borel* : les espèces qui vivent dans les immeubles sont aussi celles impactées par l'éolien : Ces espèces subissent une double peine.
- *Sébastien Roué* : La diffusion d'informations va faire peut-être émerger de nouveaux projets.

Conclusion

Il y a une demande d'accompagnement des bailleurs sociaux sur la gestion des gîtes dans les bâtiments.

Invitation du ministère de la culture à la réunion du 29 juin 2018.

Objectifs de 2018 :

→ Rédaction d'une fiche technique par Marie-Josée Doubroff sur la prise en compte des chiroptères dans les travaux pour sensibiliser à différentes échelles.

→ Diffuser au maximum l'étude du CEREMA et accompagner les DREAL sur ce sujet.

A retenir :

→ Réfléchir en amont avec le CEREMA sur les modalités de diffusion des documents

6 - ACTION 6 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES OUVRAGES D'ART (Valérie Strubel, FCEN)

- ACTION PILOTEE PAR LE CEREMA

Il y a une note d'information « chiroptères et infrastructure de transport » qui a été rédigée par le CEREMA l'année dernière et qui va être diffusée, elle est en cours de mise en page.

Il existe une Journée COTITA. Son objectif est la sensibilisation aux chiroptères, pour une prise en compte lors de la conception des ouvrages d'art.

L'idéal serait d'avoir un référent par région pour animer ces journées COTITA.

Conclusion

Il faut former des référents locaux par secteur.

Aboutir à la création de partenariats avec les animateurs PRAC ou des référents pour intervenir lors des journées de sensibilisation serait un atout.

7 - ACTION 7 : ÉOLIEN (Valérie Strubel, FCEN)

○ ACTION PILOTEE PAR LA SFPEM

Cette action est pilotée par le groupe éolien de la SFPEM ; il s'agit d'un travail bénévole. En 2017, le protocole de suivi de mortalité a été rédigé en concertation avec ce groupe de travail, et est sorti en avril 2018. Les comptes-rendus des réunions entre les acteurs vont être diffusés sur l'extranet du site internet du PNA.

- *Lilian Girard* : Le groupe éolien assez satisfait d'avoir quelque chose de valide alors que c'est un compromis entre ce qui a été demandé et ce qui a été obtenu.
Pendant les 4 prochains mois, le groupe de travail ne pourra pas travailler sur le sujet comme ils le souhaiteraient car en tant que spécialistes de l'environnement, travaillant sur l'éolien ou les chiroptères spécifiquement, c'est une période de travail intense. Ils vont dorénavant travailler sur la diffusion du protocole.
Le groupe de travail atteint cependant ses limites : leur travail demande beaucoup de temps et beaucoup de réunions. Il faudrait réfléchir à un fonctionnement plus reconnu et au soutien plus important dessus.
- *Valérie Strubel* : La LPO France a un poste financé par l'ADEME financé sur ce point. Les limites du travail bénévole sont atteintes. Est-ce que le bénévolat est une réponse à un enjeu tel que l'éolien ?
- *Sébastien Roué* : La difficulté de l'éolien c'est que cela part dans tous les sens, même au niveau européen. Pour la simplification administrative, il y avait une réunion tous les 15 jours !
- *Nathalie Lamande* : Les DREAL n'ont pas été associées au travail de réécriture du protocole, alors que ce sont les premières concernées car nous sommes directement en négociation avec les porteurs de projets. Elles ont été surprises de ne pas avoir été contactées pour prendre part à ce travail.
- *Julie Marmet* : Cela fait 2 ans que le MNHN essaie de communiquer avec l'ADEME : ils ont remis un projet de recherche sur l'impact des éoliennes sur les Chauves-souris à travers l'aspect « dynamique des populations ». Le problème majeur était l'absence d'interlocuteur stable en face (4 interlocuteurs différents en 2 ans). Ils ont obtenu 7 mois de vacation d'un ingénieur pour travailler sur comment les données peuvent être construites et intégrées au SINP. Ils ont envoyé le projet définitif il y a quelques jours, en raison du nombre de discussions et du nombre d'interlocuteurs.
Il a été demandé pour septembre d'organiser une réunion de tous les acteurs qui pourraient constituer un comité de pilotage sur cette action-là.

Conclusion

Il n'y a pas de poste salarié affecté à cette action, le travail limité au temps consacré par les bénévoles de la SFPEM, mais aucune solution n'est envisagée pour l'instant, malgré la nécessité d'un interlocuteur unique pour les syndicats éoliens.

Echéance fixée :

Septembre 2018 : Réunion des acteurs concernés pour former un comité de pilotage

8 - ACTION 8 : GESTION FORESTIERE PUBLIQUE ET PRIVEE (Valérie Strubel, FCEN)

- ACTION PILOTEE PAR L'ONF, LE CNPF ET LA SFPEM

L'objectif de 2017 était l'identification des acteurs, ce qui a été fait.

L'organisation d'une journée technique en 2018 dans chacune des régions avec des formations naturalistes est prévue.

- *Claire Binnert* : Nous travaillons sur la rédaction d'une convention type d'accord entre naturalistes et propriétaires, pour permettre aux naturalistes d'accéder aux terrains. Cela a été repris un peu timidement dans les régions. Le but est de favoriser la communication entre les naturalistes et les forestiers.

La FCEN a commencé à travailler avec l'ONF sur le projet « Campanule » du MNHN, qui a pour but de réaliser un catalogue des méthodes d'inventaires. Après avoir assisté à une réunion sur ce projet, l'ONF et la FCEN considèrent que ce projet n'est pas adapté pour répondre à l'objectif du PNA : en effet, l'objectif n'est pas de faire un catalogue de tous les protocoles existant mais de rédiger un protocole type, adapté à la problématique des chiroptères en forêt.

- *Valérie Strubel* : suite au départ de Benjamin Même Lafond de la Coordination Chiroptères Nationale, il faudrait un membre de la SFPEM pour lui succéder dans ce groupe de travail. Il est dommage qu'au niveau national, nous essayons d'initier une dynamique alors qu'en région les animateurs de PRAC ne peuvent pas suivre par faute de moyens humains et financiers trop insuffisants. A-t-on été trop ambitieux ? La mise en route du plan a-t-elle été trop longue ?

Conclusion

La SFPEM doit désigner un nouveau membre de la CCN pour siéger au sein du groupe de travail forêt. Les régions manquent de financements pour mettre en œuvre les journées techniques forestières.

9 - ACTION 9 : PRATIQUES AGRICOLES (Valérie Strubel, FCEN - Christophe Pinard, MAA)

- ACTION PILOTEE PAR LA FCEN ET LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

En 2017, il n'y avait pas d'action précise décrite dans le PNA. Il y a eu des discussions entre Christophe Pinard et Valérie Strubel pour voir l'ensemble des tâches à réaliser pour le PNA pour 2019. Vu l'ampleur de celles-ci, une anticipation est appréciable. Ils se sont revu en début 2018 et ont commencé à travailler sur les perspectives.

C'est une action souvent non prioritaire dans les PRAC car les animateurs ne savent pas encore comment l'intégrer.

Les chambres d'agriculture ont été conviées au COPIL mais ne sont pas présentes.

La collaboration se passe bien au niveau national avec le Ministère, mais elle se passe moins bien au niveau régional.

Cette année, un travail a été amorcé sur le protocole chiroptères de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité avec le MNHN.

- **Christophe Pinard (Chargé de mission sur la biodiversité et l'agroforesterie, Bureau du changement climatique et de la biodiversité)**

Pour l'instant, il est trop tôt pour évoquer chiroptères et PAC. Il faut penser à ce qu'il faudra faire pour la future PAC.

Il se passe beaucoup de choses en région. Il est vrai qu'en DREAL il ne se passe pas grand choses et il faudrait que les DRAAF jouent le jeu.

Les secteurs de la recherche et de la formation sont dynamiques, en particulier dans l'enseignement agricole. Ils ont réalisé une enquête auprès de 22 établissements d'enseignement agricoles qui seront rattachés au dispositif des sites de démonstration de l'OAB. Ce sont des lycées agricoles qui mettent en place l'OAB de manière un peu améliorée. Onze ont répondu qu'ils seraient intéressés à faire des actions avec le PNA Chiroptères, dont certains avec des actions qu'ils mènent déjà.

Des choses se font déjà dans les lycées agricoles qui sont demandeurs d'actions en lien avec le PNA.

Au niveau des travaux de recherches : il existe un Réseau Mixte Technologique, qui est une structure montée par le Ministère de l'agriculture, avec un financement annuel sur compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural. De nombreuses recherches sont menées sur la thématique chiroptères et agriculture, concernant divers sujets.

Dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, *Jean-François Julien* était au comité de Pilotage il y a une quinzaine de jours (début juin) pour présenter ce qui pouvait se faire pour la mise en place du 5^{ème} protocole de l'OAB, celui sur les chiroptères.

- *Jean-François Julien* : Il faut mettre en lien les chiroptères et les bâtiments agricoles. Il peut y avoir une relation bénéfique entre les mouches dans les bâtiments d'élevage et les chiroptères.
- *Christophe Pinard* : Il faudrait commencer à mettre en relation les différents acteurs (par exemple : les étudiants et ceux qui travaillent déjà sur les chiroptères).
- *Valérie Strubel* : Une solution serait de passer par les lycées agricoles pour tester un protocole et mettre en place des partenariats régionaux avec des acteurs régionaux qui accompagnent ces lycées agricoles. L'objectif serait de trouver des protocoles et des partenariats transposables à grande échelle. Cela permettrait une mobilisation de financement par l'intermédiaire de l'OAB.
- *Olivier Patrimonio* : La Direction de l'eau et de la biodiversité essaie de récolter toutes les mesures qui ont fonctionné et celles qui n'ont pas fonctionné au sein de la PAC.
- *Nathalie Lamande* : Le travail d'évaluation des MAE est très complexe.
- *Christophe Borel* : Est-ce qu'il serait possible de la part des ministères d'obtenir une liste des personnes ressources par région, de par leur poste ou leur sensibilité, permettant de rentrer en contact avec les animateurs ? Le milieu de l'agriculture est un milieu complexe pour les animateurs du PNA à cause du grand nombre d'interlocuteurs.
- *Christophe Pinard* : Il peut peut-être fournir un tableau de personnes avec qui il serait possible de travailler.
- *Christian Arthur* : La SFEPM a relancé le Ministère sur Natura 2000 pour établir le listing des actions en faveur des chiroptères dans les DOCOB.
- *Philippe Pagniez* : Sur la plupart des MAEc, il n'y aura aucun chiffre de disponible. En 2019, il faudrait revoir l'angle d'attaque et pas uniquement sur les chiroptères mais aussi sur l'avifaune.

- *Lilian Girard* : Il y a un fort cloisonnement entre Natura 2000 et le PNA. Toute action qui a été faite via un financement de Natura 2000, ce qui est agricole notamment, sort du PNA. Les actions peuvent être affichées, mais sous la forme d'actions Natura 2000.
- *Philippe Pagniez* : Le cloisonnement est important pour réaliser le bilan d'une politique.

Conclusion

L'interlocuteur au MAA est très à l'écoute et très dynamique dans l'animation de cette action. L'accent n'a pas été mis sur cette action en 2017 en raison d'un calendrier plus lointain.

- La liste des différents sujets de recherche est consultable en annexe 1
- La liste des différents sujets de recherche est consultable en annexe 2

Echéance fixée :

Futur colloque Chiroptères et Biodiversité à organiser.

10 - ACTION 10 : RESEAU, ECHANGES, SENSIBILISATION (Valérie Strubel, FCEN)

- ACTION PILOTEE PAR LA FCEN, LE MNHN, LES MUSEUMS DE BOURGES ET GENEVE, LA SFPEM.

C'est une action qui a bien avancé, grâce à Camille Le Gouil (SFPEM) notamment, avec beaucoup de choses de faites au niveau de l'animation.

Il y a eu la création de la plaquette, du kakemono, des rencontres régionales ont eu lieu dans le Très Grand Est, dans le Grand Sud et dans le Massif Central...

Il y a beaucoup de demandes sur la communication et la sensibilisation. L'évènement principal de sensibilisation au grand public est la Nuit de la chauve-souris, mais il n'a lieu qu'une fois dans l'année, durant l'été.

L'idéal serait de continuer avec des actions de communication et de sensibilisation tout au long de l'année.

La description de la plateforme CACCHI, a été traité en début de COPIL (action 1).

Conclusion

Echéance fixée :

-> Mars 2019 : Restitution des éléments de bilans relatifs à la Nuit de la Chauve-Souris et au nombre de refuges chauves-souris par la SFPEM.



SITUATION EN REGIONS

Il y a de grosses disparités entre les régions pour les financements, avec certaines qui investissent bien et d'autres pas du tout. Le PNA ne peut pas financer l'ensemble des actions.

Ainsi, il y a des disparités dans l'animation des PRAC selon les régions : certains ont déjà rédigé le PRAC, certains sont encore en train de le décliner et certains ne déclineront pas le PNA et vont se focaliser sur des actions chiroptères (protection des gîtes majeurs...) mais ne pourront pas assurer d'autres actions en animation (communication, sensibilisation...).

- *Bruno Mounier* : il faut qu'il y ait des moyens pour permettre de décliner un PNA aussi ambitieux, qui accompagnent les gens qui font sortir le PNA.
- *Sébastien Roué* : S'il n'y avait pas eu de PNA, il n'y aurait pas eu de financement en région, donc le fait qu'il y ait un PNA même avec des financements restreints, c'est positif.
En revanche, si l'État s'engage à fournir des indicateurs à Eurobats et qu'au final, nous ne sommes pas en capacité de le faire, par manque de moyens par exemple, dans ce cas c'est dommageable.
- *Bruno Mounier* : Les PNA ne sont pas de bonnes économies pour l'État. En outre lorsqu'il arrête de financer 1 euro dans un PNA, par répercussion, ce sont 6 euros qui disparaissent de ce même PNA.
- *Philippe Pagniez* : Les PNA concernent énormément de choses car ce sont des espèces de milieu naturels mais aussi très anthropiques. La DGPR doit mettre des moyens financiers.
Un COPIL tous les ans est un bon rythme.
- *Christophe Borel* : Il faut un point d'impact du Ministère auprès des collectivités pour que les animateurs puissent rebondir dessus.
Des choses doivent être menées par le Ministère sur l'éolien. Les associations et les bénévoles ne peuvent pas tout faire.



BILAN DE LA JOURNEE

François Moutou se retire du comité de pilotage. La candidature de *Gerald Larcher* a été proposée par la SFEPM. Responsable épidémiologique de la SFEPM, basé à Angers et en communication avec l'ANSES. Cette proposition a été validée à l'unanimité par les membres du COPIL présents.

Perrine VERMEERSCH (CEREMA) se retire du COPIL en raison d'un changement de poste.

Dominique Pontier intègre le Comité de Pilotage en vertu de l'intégration du LabEx Ecofect dans le PNA.

A retenir :

- Le prochain COPIL devrait se tenir en 2019, pour respecter l'ambition d'organiser un COPIL par an.
- La majorité des participants se manifestait comme favorable à un COPIL d'une durée d'un seul jour qui aurait lieu en fin du mois d'avril afin de respecter la saisonnalité favorable aux chiroptères.
- Il serait cependant intéressant d'avoir des groupes de travail qui se seraient réunis sur différents points, pour préparer le COPIL en amont.

ANNEXES

Annexe 1 : Projets de R&D sur les Chiroptères et l'agriculture (source : RMT biodiversité et agriculture)

NOM du projet	type	Secteur de production	porteur (structure / chef de file)	Commentaires
BIOCONTROLE	CASDAR-IP	Viticulture	IFV / Gilles SENTENAC	Projet terminé en 2017
CHIRAUX	CASDAR-IP	Arboriculture	CTIFL / J.Michel RICARD	Echec à l'AAP-2017
BAT'VITI	?	Viticulture	CA Dordogne / ?	/
/	Thèse	Grandes cultures	Karine BARRE, avec MNHN (R.Julliard?)	1 publication

Annexe 2 : Liste des établissements agricoles, sites de démonstration de l'OAB intéressés par le sujet des chiroptères

(source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

Prénom	NOM	Adresse-courriel	Fonction / Etablissement
Pour tous renseignements :			
Jean-Luc	TOULLEC	Jean-luc.toullec@educagri.fr	animateur national biodiversité pour l'EA
En lycées :			
Klervia	PELE	klervia.pele@educagri.fr	EPL Aubenas (07)
Christian	RAPEZ	christian.rapez@educagri.fr	EPL Carcassonne (11)
Patricia	JOLY-BAILLY	patricia.joly-bailly@educagri.fr	EPL St Rémy (13)
Frederique	TRELLUYER	frederique.trelluyer@educagri.fr	EPL Pontivy (22)
Phillipe	GOLFIER	philippe.golfier@educagri.fr	EPL Nérac (47)
Michel	COTTIN	michel.cottin@educagri.fr	EPL Nevers-Challuy (58)
Erick	JANSSENS	erick.janssens@educagri.fr	EPL des Flandres – Lomme (59)
Amandine	MOLLET	amandine.mollet@educagri.fr	EPL Arras (62)
Guillaume	DELAUNAY	guillaume.delaunay@educagri.fr	EPL de Haute-Alsace (68)
Valérie	AYME-SEVENIER	valerie.sevenier@educagri.fr	EPL Carpentras (84)
Michèle	CHANTREL	michele.chantrel@educagri.fr	EPL Orange (84)